



PROGRAMME DE FORMATION

# DROIT DU TRAVAIL : MAITRISEZ LES FONDAMENTAUX

# ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître le droit du travail applicable aux salariés d'associations intermédiaires mis à disposition et les règles du CDD
- Savoir appliquer le CDD d'usage constant justifié par les actions de suivi et d'accompagnement
- Maitriser les obligations de l'association intermédiaire et de l'utilisateur dans la relation de mise à disposition du personnel
- Améliorer vos pratiques professionnelles et vos documents (contrats de travail et de mise à disposition, contrat d'engagement)

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### Public

Dirigeants  
Salariés administratifs

### Prérequis

Aucun

### Effectif

10 participants  
maximum

### Moyen d'évaluation

Questionnaire

### Durée

14 heures  
2 jours ou 4 demi-journées

### Format

En présentiel ou distanciel  
Nous contacter

### Session

INTER ou INTRA  
Nous contacter

### Tarif

INTER : 1200€ TTC (1000€ HT)  
INTRA : nous contacter



### Formatrice

Vanessa SOMMIER  
Avocate

### Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Des aménagements matériels, techniques, humains et pédagogiques sont définis au préalable avec vous. N'hésitez pas à nous contacter

## 1. Les principales lois de l'insertion par l'activité économique

- Textes fondamentaux
- Définition et objet des associations intermédiaires
- Conditions d'activité de l'association intermédiaire

## 2. Le régime juridique du CDD

- Cas de recours au CDD et interdictions
- Focus sur le CDD d'usage constant
- Durée et renouvellement
- Période d'essai
- Rupture anticipée

## 3. Les autres contrats de travail

- Contrat de travail à durée déterminée d'insertion
- Contrat de travail à durée indéterminée d'inclusion
- Bilan : contractualisation de la relation de travail

## 4. Le contrat de mise à disposition

- Concepts généraux : relation et obligations des parties dans le cadre de la mise à disposition
- Conditions de la mise à disposition de personnel à titre onéreux par l'association intermédiaire
- Responsabilités de l'association intermédiaire et de l'utilisateur
- Contenu du contrat de mise à disposition : mentions obligatoires et spécifiques

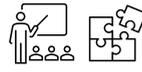
## 5. Les responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité

- Rappel du contexte particulier de la mise à disposition de personnel
- Obligations de l'association intermédiaire en matière de suivi médical du salarié en insertion
- Responsabilités réciproques de l'association intermédiaire et de l'utilisateur
- Mesures de prévention des risques des salariés en insertion

## 6. Le parcours d'insertion par l'activité économique

- Entrée en parcours d'insertion par l'activité économique : PASS IAE
- Accueil / suivi et accompagnement socio-professionnel : obligation et formalisation
- Sortie du parcours d'insertion : anticipation et formalisation

# MOYENS PEDAGOGIQUES



Alternance d'exposés juridiques et d'étude de cas



Remise d'un livret de formation et d'un dossier juridique



Echanges pratiques

## Les plus de la formation ★★★



Illustrations concrètes à travers l'activité de conseil et de défense de l'avocate



Analyse de vos documents



Avis/conseils de l'avocate



Remise d'outils pratiques



Quiz et restitution collective

# NOUS CONTACTER



Pragmatis avocats

Organisme de formation  
enregistré sous le n° 84260272626  
auprès du Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes

28 boulevard Général de Gaulle  
26 000 VALENCE

[contact@pragmatis-avocats.fr](mailto:contact@pragmatis-avocats.fr)

04 75 78 41 38